



Subvention anah et declaration des revenus 2010

Par **CLAUDE**, le **24/05/2011** à **23:55**

Bonjour,

J'ai appris par un ami que lorsque l'on perçoit une subvention de l'ANAH pour des dépenses de changement de fenêtres dans une maison où l'on est propriétaire occupant, on devait indiquer cette somme des les revenus imposables à l'impôt sur le revenu.

Si c'est vrai, dans quelle rubrique de la déclaration des revenus 2010 doit on indiquer la subvention perçue ?

Merci pour votre réponse.

Par **bretonne56**, le **26/05/2011** à **01:56**

contactez le service des impôts, pas obligatoirement votre centre.

sincères salutations